



L'émancipation sans l'accord des parents pour quitter la maison

Par **manouch**, le **07/11/2010** à **17:23**

Bonjour,
J'ai 17 ans, suite à de nombreux conflits avec mes parents il me menace de m'envoyer au pays et cela tous les jours, il me mène la vie dure, il impose ses règles sans prendre mon avis il ne veut pas que j'ai de contact avec les autres je n'ai le droit que de rester chez moi, pas de téléphone, pas d'ordinateur si ce n'est qu'une heure par jour etc... je ne suis pas française mais je vis en France depuis 16 ans, je souhaite partir au plus vite de chez eux, je veux savoir comment faire pour me faire émancipé (il refuse cela), mes parents ont aussi cachés mes papiers je n'est rien du tout. merci de votre aide c'est vraiment urgent aidez moi.

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **20:52**

Même si vous étiez française, l'émancipation n'est possible que si les parents ou tuteur en font la demande - le mineur a les moyens de subvenir seul à ses besoins (dont un logement indépendant) par des revenus propres (salaires, héritage par exemple)
Comme vous n'êtes pas Française, c'est votre loi personnelle qui s'applique.

Par **Marion2**, le **07/11/2010** à **21:32**

Bonsoir manouch,
mimi 493 a raison, l'émancipation ne peut être demandée que par les parents ou un tuteur.
En conséquence, je vous conseille vivement de contacter

rapidement une Assistante Sociale avec laquelle vous pourrez discuter de vos problèmes et si elle pense que votre situation le nécessite , elle pourra vous trouver un hébergement et une aide financière.rnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **22:29**

Il faudra plus qu'une aide, car elle n'est pas majeure. Il faudra une décision de la justice enlevant l'enfant à ses parents et la plaçant en foyer sous tutelle.rnLe fait d'avoir des parents sévères ne justifie pas un placement. Elle ne relate aucune violence, ni menace sur sa personne.